
Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises – Conditions

Ces conditions régissent la *promotion visant les nouveaux dépôts* versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises de la Banque HSBC Canada, en vigueur du 5 janvier au 31 mars 2021. Veuillez les lire attentivement, car elles décrivent la façon dont vous pouvez obtenir la prime d'intérêt sur les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de 4 999 999,99 \$CA versés dans un compte d'épargne HSBC Petites entreprises en dollars canadiens. La prime d'intérêt ne s'applique que pendant la durée de la promotion. Vous trouverez à la fin de ce document une liste des termes utilisés ainsi que leur définition.

ADMISSIBILITÉ À LA PRIME D'INTÉRÊT

1. La prime d'intérêt ne s'appliquera qu'aux nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de 4 999 999,99 \$CA dans un *compte d'épargne* à intérêt élevé HSBC Petites entreprises, ce qui signifie que le solde de ce compte et la valeur totale des dépôts doivent augmenter. La prime d'intérêt s'appliquera au moins élevé des deux montants suivants : l'augmentation du solde d'un compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises ou l'augmentation de la valeur totale des dépôts.

Par exemple :

- Si vous déposez 3 000 \$ dans votre compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises et que vous retirez 3 000 \$ de votre compte-chèques HSBC Petites entreprises, la valeur totale des dépôts n'augmente pas. La prime d'intérêt ne s'applique pas.
- Si vous déposez 3 000 \$ dans votre compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises et que vous retirez 1 000 \$ de votre compte-chèques HSBC Petites entreprises, la valeur totale des dépôts augmente de 2 000 \$ (3 000 \$ - 1 000 \$). La prime d'intérêt s'applique au montant de 2 000 \$.

Exemple plus détaillé de l'application de la prime d'intérêt au cours de la promotion :

Le tableau est fourni à titre d'exemple seulement. Chaque ligne représente un exemple de changement une journée au cours de la promotion. Les chiffres représentent les variations du solde par rapport à la fermeture des bureaux le 4 janvier 2021.

VARIATION			NOUVEAUX DÉPÔTS (APPLICATION DE LA PRIME D'INTÉRÊT)
SOLDE du compte d'épargne HSBC Petites entreprises	SOLDE du compte- chèques HSBC Petites entreprises	VALEUR TOTALE DES DÉPÔTS	
+5 000 \$	-5 000 \$	0 \$	0 \$
+5 000 \$	+1 000 \$	+6 000 \$	5 000 \$
+5 000 \$	-5 500 \$	-500 \$	0 \$
+15 000 \$	-12 500 \$	+2 500 \$	2 500 \$
0 \$	+1 000 \$	+1 000 \$	0 \$
+3 000 000 \$	+100 000 \$	+3 100 000 \$	3 000 000 \$

RESTRICTIONS CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PRIME D'INTÉRÊT

2. Les fonds déposés dans les comptes d'épargne suivants ne sont pas admissibles à la prime d'intérêt :
 - Comptes en devises
 - Comptes d'épargne-placement
 - Comptes de fiducie des SBDPE
3. Les fonds déposés à la fermeture des bureaux de la HSBC le 4 janvier 2021 ne sont pas considérés comme de nouveaux dépôts et ne sont pas admissibles à la prime d'intérêt.
4. La valeur totale des dépôts est calculée pour chaque numéro de compte de client. Les dépôts – y compris les montants déposés dans des CPG et des dépôts à terme – versés dans un compte ayant un autre numéro de compte de client auront pour effet de réduire la valeur totale des dépôts.

VERSEMENT DE LA PRIME D'INTÉRÊT

5. La prime d'intérêt s'applique aux nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de 4 999 999,99 \$CA dans votre compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises, au taux annuel de 0,30 %, pendant la durée de la promotion.
6. La prime d'intérêt est calculée chaque jour sur le solde quotidien des nouveaux dépôts, à la fermeture, et est versée mensuellement.
7. La prime d'intérêt sera indiquée séparément du taux d'intérêt régulier sur vos relevés.
8. Lorsque plusieurs comptes d'épargne HSBC Petites entreprises en dollars canadiens sont inscrits sous le même numéro de compte de client :
 - La prime d'intérêt s'applique aux nouveaux dépôts pour chaque compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises en dollars canadiens. Les primes sont ensuite regroupées et versées dans le premier de ces comptes à avoir été ouvert.
 - La prime d'intérêt s'applique aux nouveaux dépôts combinés de tous les comptes d'épargne HSBC Petites entreprises en dollars canadiens jusqu'à concurrence de 4 999 999,99 \$CA, c'est-à-dire que la limite n'est pas par compte d'épargne HSBC Petites entreprises en dollars canadiens.
9. Si un compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises en dollars canadiens est fermé, toute prime d'intérêt calculée, mais non versée sur les nouveaux dépôts dans ce compte va être annulée. Cependant, si vous fermez un compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises en dollars canadiens et qu'au moment de sa fermeture, vous êtes titulaire d'un autre compte d'épargne HSBC Petites entreprises en dollars canadiens, la prime d'intérêt calculée, mais non versée est transférée dans ce compte.

AUTRES CONDITIONS

10. Sauf disposition contraire dans ces conditions concernant la promotion, toutes les conditions habituelles relatives à chaque compte sont en vigueur pendant et après la durée de la promotion.
11. Cette promotion ne peut être combinée à aucune autre promotion ou offre.
12. Cette promotion peut être modifiée, prolongée ou annulée, au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.

13. Sans limiter ses droits ci-dessus, la HSBC se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation de toute personne à la promotion si elle craint ou découvre qu'elle tire profit de façon abusive de la nature même de la promotion.
14. La prime d'intérêt s'appliquera aux nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de 4 999 999,99 \$CA dans votre compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises, en plus du taux d'intérêt régulier. On additionnera les intérêts réguliers et la prime d'intérêt pour déterminer le montant total des intérêts à verser sur les nouveaux dépôts pendant la durée de la promotion. Par exemple :

Sur la portion du solde quotidien à la fermeture	Taux d'intérêt régulier (%)*	Prime d'intérêt (%) (versée <u>uniquement sur les nouveaux dépôts</u>)	Taux d'intérêt régulier + prime d'intérêt sur les nouveaux dépôts pendant la durée de la promotion (%)*
Entre 0 et 99 999,99 \$	0,20 %	0,30 %	0,50 %
Entre 100 000,00 \$ et 499 999,99 \$	0,25 %	0,30 %	0,55 %
Entre 500 000,00 \$ et 1 499 999,99 \$	0,35 %	0,30 %	0,65 %
Entre 1 500 000,00 \$ et 4 999 999,99 \$	0,40 %	0,30 %	0,70 %
Entre 5 000 000,00 \$ et 9 999 999,99 \$	0,50 %	0,00 %	0,50 %
Aucun intérêt n'est versé sur les soldes de plus de 10 000 000,00 \$	0,00 %	0,00 %	0,00 %

* Taux d'intérêt annuels; peuvent changer sans préavis.

CONVERSION DES CLIENTS

Si un client de HSBC Direct Entreprises convertit son compte existant en compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises, le solde de son compte existant, en date du 5 janvier 2021, n'est pas considéré comme un nouveau dépôt. Si un client convertit son compte existant en compte HSBC Petites entreprises pendant la durée de la promotion, les fonds déposés dans son compte HSBC Petites entreprises après le 5 janvier 2021 vont être considérés comme de nouveaux dépôts et la prime d'intérêt va s'appliquer, sous réserve des autres exigences énoncées dans ces conditions.

DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions, l'expression :

- a) «prime d'intérêt» désigne les intérêts additionnels gagnés sur les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de 4 999 999,99 \$CA versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises pendant la durée de la promotion.
- b) «numéro de compte de client» désigne les neuf premiers chiffres de votre numéro de compte. Par exemple : 123-456789-XXX.
- c) «HSBC» désigne la Banque HSBC Canada.
- d) «compte existant» désigne un compte d'épargne commercial, un compte de placement commercial ou un compte d'épargne d'entreprise converti par un client en compte d'épargne HSBC Petites entreprises.
- e) «nouveaux dépôts» désigne une portion du solde quotidien à la fermeture de votre compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises en dollars canadiens pendant la durée de la promotion selon le moins élevé des deux montants suivants :
 - 1) augmentation de la valeur totale des dépôts depuis la fermeture des bureaux, le 4 janvier 2021; et
 - 2) augmentation du solde du compte d'épargne HSBC Petites entreprises depuis la fermeture des bureaux, le 4 janvier 2021.

Si le plus petit des deux montants est zéro, les nouveaux dépôts seront établis à zéro. Les fonds déposés à la fermeture des bureaux le 4 janvier 2021 ne sont pas considérés comme de nouveaux dépôts.

- f) «promotion» désigne la promotion visant les nouveaux dépôts dans un compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises en vigueur pendant la durée de la promotion.
- g) «durée de la promotion» désigne la période du 5 janvier au 31 mars 2021. La prime d'intérêt ne s'applique que pendant la durée de la promotion.
- h) «taux d'intérêt régulier» désigne le taux standard affiché (sans prime d'intérêt) qui s'applique au compte d'épargne d'entreprise en fonction du palier de solde.
- i) «valeur totale des dépôts» désigne la valeur totale en dollars canadiens de tous vos comptes – comptes-chèques, comptes d'épargne, certificats de placement garanti (CPG) et dépôts à terme – inscrits sous le même numéro de compte de client auprès de la HSBC au cours de la durée de la promotion. Aux fins de calcul de la valeur totale, les soldes des comptes en devises seront exprimés en dollars canadiens.



PUBLIC/PUBLIC